

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Les travaux de démolition du 621 de la route 143 ont été exécutés par le propriétaire. Cela aura été une lutte très dispendieuse pour faire respecter les règlements municipaux. Trop souvent les gens pensent que ce n'est pas important de demander un permis de construction ou d'usage pour leur propriété. Alors, prenez des renseignements avant d'engager des coûts de toutes sortes, car cela vous évitera peut-être beaucoup de problèmes.

Un petit rappel pour vous faire penser de récupérer, car le mois de mai a été un mois exceptionnel avec la collecte des vidanges et des gros rebuts. Nous avons presque doublé le tonnage pour les ordures. Alors, beaucoup de matériaux peuvent être apportés à l'Écocentre. Voici les poids de vidanges pour les premiers mois de l'année de janvier à mai, 14.74T, 25.60T, 13.08T, 27.76T et 45 tonnes pour le mois de mai.

La Municipalité va en appel d'offres cet automne et dites-vous bien que tous les entrepreneurs consultent ces chiffres pour leurs soumissions. Alors, je vous incite à récupérer le plus possible.

Rolland Camiré

Maire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019

- Le Conseil a autorisé l'achat d'un système d'entreposage pour le garage municipal des Entreprises Dolbec Cookshire 2000 ltée au montant de 1 878 \$ plus taxes.
- La Municipalité a autorisé la signature d'une entente avec la Fédération québécoise des municipalités pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL.
- Un premier projet de règlement numéro 2019-05 intitulé : règlement d'emprunt décrétant des dépenses de 150 000 \$ et autorisant un emprunt de 150 000 \$ aux fins de financer le programme de remplacement des installations septiques (règlement numéro 2019-04) a été déposé.
- Les règlements numéros 2019-06 modifiant le règlement de lotissement numéro 2004-07 concernant les droits acquis ainsi que le 2019-07 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 2004-9 concernant les panneaux photovoltaïques ont été adoptés.

- Dans le cadre des 40 ans du Centre d'action bénévole, la Municipalité va remettre un montant de 200 \$ à l'organisme.

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Nous vous demandons votre collaboration afin de respecter les limites de vitesse dans la municipalité, surtout aux approches des différents parcs et haltes routières afin que les enfants, cyclistes et piétons puissent circuler en toute sécurité.

MESURES D'URGENCE

Si vous désirez vous impliquer en tant que bénévole pour les mesures d'urgence, faites-moi parvenir un courriel à direction@val-joli.ca car nous sommes à préparer un plan de sécurité civile pour la Municipalité. Bien indiquer votre nom, adresse, numéro de téléphone et à quel niveau se situe votre intérêt d'implication : administration, centre de service aux sinistrés, travaux publics, communications, autres.

RAPPEL - TROISIÈME VERSEMENT DES TAXES 2019

Le **12 juillet dernier** était la **date limite** pour le 3^e versement de vos taxes municipales.

Le **prochain versement** (4^e versement) sera le **13 septembre 2019**.

Veuillez toujours prévoir un délai de 5 jours ouvrables pour la réception de vos chèques envoyés par la poste ainsi qu'une journée pour les paiements fait par Accès D.

Prenez note qu'il est **important de valider que vous avez le bon numéro de client** lorsque vous faites le paiement de votre compte de taxes sur Accès D.

FÊTE FAMILIALE

FÊTE FAMILIALE

au Parc des Loisirs du 10^{ème} rang

le samedi 24 août 2019

Surveillez les Nouvelles de Val-Joli,
les détails suivront dans l'édition du mois d'août!



VOIRIE



Beaucoup de travaux ont été effectués en juin, notamment dans le rang 14 où 2 ponceaux ont été changés et un a été réparé suite aux fortes pluies. De plus, nous avons effectué du rechargement de gravier au chemin Grande-Ligne et sur le rang 10, du calcium a été appliqué sur la majorité des chemins. Du nettoyage de fossés a aussi été effectué à certains endroits.

De gros travaux de fondation sont prévus dans le rang 9 en août, conjointement avec la Municipalité de St-Claude.

URBANISME

N'oubliez pas qu'il faut demander un permis avant de procéder à des travaux de drainage agricole. De plus, nous vous rappelons que vous devez **obligatoirement** demander un permis à la Municipalité pour toutes constructions, rénovations ou autres ajouts sur votre terrain.



Si vous projetez faire des travaux cet été, assurez-vous d'avoir fait une demande de permis auprès de notre inspectrice.
Pour joindre Marie-Ève Parr, composez le poste 25.

Veillez prévoir un délai de 30 jours pour l'émission de celui-ci.

RAPPEL - HERBE À POUX

La Municipalité tient à rappeler aux citoyens, qu'il est de leur devoir de vérifier s'il y a de l'herbe à poux près de leur domicile.

Voici comment se débarrasser de cette plante :

Le plus simple est encore de l'arracher. C'est facile à réaliser puisqu'elle possède un système de racine peu développé. Mais attention! Il faut absolument effectuer l'opération en juin ou en juillet au plus tard, c'est-à-dire avant la floraison. Il est possible de diminuer la prolifération de cette mauvaise herbe, il suffit de :

- **Déraciner** cette herbe avant sa période de pollinisation (fin juillet, début août);
- Sensibiliser les gens de votre entourage;
- Effectuer la coupe dans les terrains vagues et publics deux fois par année (mi-juillet et mi-août);
- Recouvrement du sol par des matériaux inertes tels du paillis ou des copeaux de bois.



Implantation d'un couvert végétal compétitif: Utiliser des semences résistantes qui offriront une compétition végétative à l'herbe à poux (trèfle, gazon, etc.). *Pour plus d'informations, consultez le site de l'Association de la santé pulmonaire à l'adresse : <https://pq.poumon.ca/sante-pulmonaire/environnement/allergies-herbe-a-poux/>*

UN PROBLÈME DE VERS BLANCS?

Les vers blancs figurent parmi les ravageurs de pelouses les plus difficiles à éliminer. Ils sont les larves de certains coléoptères, comme le hanneton et le scarabée. Leur présence peut rendre la pelouse flétrie et brune.

Comment détecter un problème de vers blancs?

Les dommages au gazon sont particulièrement importants au printemps et à l'automne lorsque le sol est très humide. Les zones touchées sont molles et spongieuses et le gazon se défait facilement en plaques. La présence de huit à dix vers blancs par pied carré risque d'abîmer votre pelouse. Il arrive que des mouffettes et d'autres petits mammifères, ainsi que quelques espèces d'oiseaux soulèvent le gazon afin de se nourrir de vers blancs. Ces dommages causés à votre pelouse par ces prédateurs sont un signe d'une infestation de vers blancs.

Prévenez !

Un bon entretien de la pelouse peut prévenir les problèmes causés par les vers blancs. Si vous le pouvez, creusez ou labourez le sol **un an avant** de semer du gazon ou de poser des plaques de gazon. Enlevez les vieilles plantes et les mauvaises herbes, puis ratissez la pelouse ou cultivez le sol en profondeur afin d'exposer les vers blancs à leurs prédateurs et aux conditions météorologiques. Aérez les endroits où le sol est compacté afin d'obtenir un drainage adéquat. L'utilisation d'un aérateur de gazon ou de patins à pointes pour l'aération des pelouses peut aussi aider à diminuer les populations de vers blancs.



Comment s'en débarrasser ?

Les hannetons adultes peuvent être ramassés à la main ou avec un petit aspirateur muni d'un sac jetable. Les plantes infestées peuvent être secouées au-dessus d'une toile qui sert à recueillir les hannetons. Pour de meilleurs résultats, il est conseillé de ramasser les hannetons tôt le matin lorsqu'ils sont encore engourdis. Plongez-les dans de l'eau savonneuse pour les tuer. Si vous décidez d'utiliser un pesticide pour régler votre problème d'infestation, lisez d'abord l'étiquette afin de choisir le produit approprié à l'organisme nuisible ciblé. Vérifiez toujours que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire y apparaît afin de vous assurer qu'il est approuvé par Santé Canada.

Pour en savoir plus sur les vers blancs :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/conseils-pour-contrôle-parasites/vers-blancs.html>

Sur l'utilisation sécuritaire d'un pesticide :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sujet-pesticides/utilisation-securitaire-pesticides.html>

À propos de l'entretien de la pelouse :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-maison-et-jardin/comment-avoir-pelouse-saine.html>

De la part de toute l'équipe,
Nous vous souhaitons un très bel été
et soyez prudents sur les routes!

Membres du conseil :

Maire : Rolland Camiré, P.22
mairie@val-joli.ca

Siège 1 : Sylvain Côté
Siège 2 : Philippe Verly
Siège 3 : Gilles Perron
Siège 4 : Raymond Côté
Siège 5 : Lise Larochelle
Siège 6 : Josiane Perron

Hôtel de ville :

Nathalie Rousseau, DG, P.26
Marie-Ève Parr, insp., P.25
Audrey Ostiguy, adj., P.21
Pier Lacasse, resp. voirie, P.24
500, Route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8
Télé. : 819 845-7663 Téléc. : 819 845-4399

Adresses électroniques :

direction@val-joli.ca
secretariat@val-joli.ca
urbanisme@val-joli.ca
voirie@val-joli.ca
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous à l'adresse :

www.val-joli.ca



Facebook

Loisirs de Val-Joli

Pour toutes plaintes concernant les animaux :
SPA de l'Estrie : 819 821-4727